



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 9 JUIN 2026

Convoqué le 2 juin 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 9 juin 2026 à 18h, dans la salle communale de Labastide Gabausse, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 48 (du début au point 3.13) et 46 (du point 4 à la fin)

ANDRIEU Gwenaël (pouvoir de GRANIER Marie), ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BONFANTI Djamila, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CALVIGNAC Lionel, CAUSSANEL Francis, CINTAS Jean-Marc (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, FOULCHE Thierry, GALAN Elisabeth (jusqu'au point 3.13), GARCIA Patrick (pouvoir de KOWALIK Jean-François), GRIMAUD Hélène, ICHARD Xavier, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de BORIES Anne-Marie), LOPES Delphine, MAFFRE Alain (pouvoir de DELPOUX Jacqueline), MALATERRE Guy (jusqu'au point 3.13), MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle, RECOULES Vincent, REDO Aline, ROUTHE Jean-Paul, RUIZ Laurent (pouvoir de CARIVENC Julien), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre (pouvoir de BOUSQUET Jean-Louis), SENAUX OCHOA Stéphanie, SENGEN Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TOURSEL Denis, VALIERE Jean, VEDEL Adeline.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

BAPAUME Martine (représente HAMON Christian)

Titulaires excusés : 11 (du début au point 3.13) et 13 (du point 4 à la fin)

BORIES Anne-Marie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), BOUSQUET Jean-Louis (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), BOUSQUIE Patrick, CARIVENC Julien (pouvoir à RUIZ Laurent), DELPOUX Jacqueline (pouvoir à MAFFRE Alain), GALAN Elisabeth (à partir du point 4), GRANIER Marie (pouvoir à ANDRIEU Gwenaël), HAMON Christian (représenté), KOWALIK Jean-François (pouvoir à GARCIA Patrick), MALATERRE Guy (à partir du point 4), NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), SAN ANDRES Thierry (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), TESSON Régis.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	46	Voix délibératives	55
Délégués avec pouvoir	8	Membres présents	47

DELIBERATION N° 2026/06/09-5.3 :
AIDE AUX LOYERS EN FAVEUR DE LA CREATION D'UNE BOUTIQUE DE VENTE DE CIGARETTE
ELECTRONIQUE A CARMAUX

Un dispositif d'aide aux loyers commerciaux pour les nouveaux commerçants a été voté le 11 avril 2024 afin de favoriser l'installation et la diversité commerciale et d'apporter un appui différent à la dotation/création/reprise existante sur le territoire de la 3CS. Ce dispositif a été révisé par délibération du conseil de communauté le 3 juillet 2025 afin de le rendre accessible aux entreprises individuelles sous le régime de la micro-entreprise.

Pour rappel, l'aide à l'immobilier est réglementée par l'article L1511-3 du CGCT qui autorise un rabais sur loyer, dans les limites décrites des articles R-1511-4-3 (réglementation européenne) et R1511-5 issue du décret n°2016-733 du 2 juin 2016.

Dans ce cadre, Emilie Zelmire a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude du dossier de création d'une boutique de vente de cigarette électronique au 50, avenue Albert Thomas à Carmaux sous la raison sociale « Comptoir des brumes ».

Description du projet :

Emilie Zelmire, carmausine de 45 ans installée sur le territoire où elle y élève ses deux enfants, et y a réalisé la quasi-totalité de sa carrière professionnelle. Après un parcours de formation initiale au cours duquel elle a préparé un BTS Assistante de direction en alternance, elle s'est logiquement orientée vers le domaine tertiaire.

Pendant 15 ans elle a occupé un poste de téléconseillère au sein de l'entreprise Konecta, ces quinze années lui ont permis de découvrir différents services et les missions associées, toutes relatives à des fonctions commerciales : traitement des réclamations, comptabilité, recouvrement, SAV, etc. Une expérience professionnelle forte qui lui a fait acquérir des compétences importantes dans le domaine du commerce : la gestion de la relation client, les étapes de la vente, l'étude des besoins notamment.

Suite à cette expérience, Mme Zelmire a changé d'entreprise et d'emploi, elle a rejoint le bureau de tabac « le Luludrey » à Carmaux où elle assurait l'accueil, la vente et le conseil. L'étude des besoins et le conseil sont des éléments déterminants sur la famille de produits des cigarettes électroniques et des liquides associés. Pendant cette expérience d'environ 6 ans, elle a eu l'opportunité de se familiariser avec les produits et identifier les principales attentes des clients. Elle a également pu s'approprier les évolutions réglementaires de ce nouveau marché.

Ces différentes expériences passées lui ont donné l'envie d'entreprendre dans ce domaine d'activité. D'un commun accord entre elle et son employeur, son contrat a été rompu par voie de rupture conventionnelle. Elle a profité de cette opportunité pour se pencher concrètement sur son projet en travaillant à son prévisionnel d'activité, la recherche d'un local, la constitution de sa gamme et de son offre. Mme Zelmire est venue à la rencontre du service développement économique de la communauté de communes et a rencontré un comptable pour être conseillée sur son choix de statut juridique ; elle a aussi échangé avec des personnes de son entourage qui gèrent des entreprises au quotidien afin d'identifier ses priorités et les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Son point de vente a ouvert ses portes le 7 avril 2026 au 50 avenue Albert Thomas à Carmaux. La location du lieu s'est faite de manière directe, sans intermédiaire entre Mme Zelmire et le propriétaire. Le loyer est d'un montant de 350,00 € (+100€ de charges) mensuel soit un total de 450,00 €. Dans la boutique sont proposés des cigarettes électroniques et les liquides associés : une première gamme qui sera amenée à évoluer en fonction des demandes de la clientèle. L'entreprise accueille ses clients du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00. Aussi, elle prévoit une légère diversification de son offre à travers une proposition de boissons et de bonbons originaux. Elle souhaite proposer un lieu de

substitution aux bureaux de tabac accueillant et proposant une alternative aux clients qui souhaitent arrêter de fumer. Pour sa communication, elle utilise les réseaux sociaux afin de gagner en visibilité ainsi que son emplacement qui lui permet une très bonne visibilité dans le centre de Carmaux.

Concernant le financement de son projet, Mme Zelmire n'a pas réalisé d'emprunt professionnel, son projet est intégralement financé sur ses fonds propres ainsi que grâce à l'aide ARCE accordée par France Travail. L'entreprise est créée dans un premier temps sous la forme de la micro entreprise et pourrait être amenée à évoluer en fonction du volume d'activité.

Dépenses		Ressources	
Aménagement du local (mobilier)	1 726 €	Fonds propres	7 486 €
Achat du stock initial	3 500 €		
Enseigne	840 €		
Matériel (caisse, PC)	420 €		
Loyer, caution et rédaction du bail	1 000 €		
TOTAL	7 486 €		7 486 €

Proposition d'un montant de dotation suivant l'avis du bureau du 26 mai 2026 :

- La création portée par Emilie Zelmire répond aux critères d'éligibilité du dispositif :
 - ☒ Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission
 - ☒ Les entreprises éligibles doivent occuper un local commercial accessible au public et y proposer de la vente de biens ou de services à consommer sur place.
 - ☒ Sont demandés :
 - ☒ Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé et un compte de résultat détaillé démontrant la viabilité économique
 - ☒ Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire publique ou privé
 - ☒ Engagement du porteur dans le suivi de son entreprise via accompagnement et/ou formation de 21h post- création

- En tenant compte des modalités d'attribution et de l'étude du dossier complet, les élus du bureau réunis le 26 mai 2026 proposent au conseil communautaire de valider l'attribution d'une aide aux loyers.

Selon les modalités d'intervention décrites dans la délibération numéro 03/07/2025-4, le montant de la prise en charge proposé est de :

- 262,50 € / mois pour les trois premiers mois de loyers à compter du 1^{er} avril pour les mois d'avril, mai et juin 2026
- 175 € / mois pour les six mois suivants pour les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 2026
- 87,50 € / mois pour les trois mois suivants janvier, février, et mars 2027

L'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'une convention engageant le porteur de projet au suivi d'une formation accompagnement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (3 abstentions),

- **VALIDE** l'attribution d'une prise en charge partielle d'aide aux loyers pour un bail commercial selon les modalités décrites ci-dessus. Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024 et du 3 juillet 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette aide.

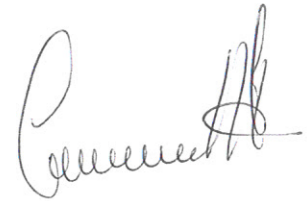
Fait et délibéré le 9 juin 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz - 81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le